



Réunion du Comité Syndical

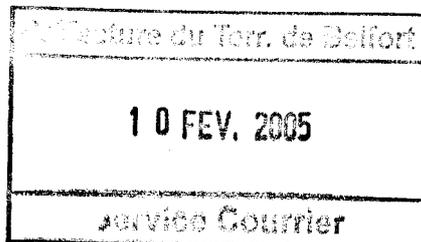
du mercredi 02 février 2005

CS - 1.03

Approbation du Bulletin Officiel du 08 décembre 2004

Aucun membre n'étant intervenu pour formuler des remarques ou observations sur le Bulletin Officiel du 8 décembre 2004, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE, ADOPTE ce document

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 10 FEV. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 10 FEV. 2005



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT